

# La Beaume Claire

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

N° 4

Mai 1995

## QUESTIONS ET PROPOSITIONS A LA FUTURE MUNICIPALITÉ



Les élections municipales sont l'occasion -une fois tous les 6 ans- d'un dialogue entre citoyens et candidats. Occasion à ne pas manquer. Notre association a donc interrogé ses 112 adhérents pour exprimer ici en leur nom leurs questions, leurs attentes. Celles-ci se regroupent en quatre grands sujets, qui interpellent directement la future équipe municipale de Labeaume.

### SOMMAIRE

Questions et propositions	page 1 à 3
Un grand savant à Labeaume	page 4
Des armes pour la commune	page 4
Le scandale des Gorges	page 4
Au sujet du POS	page 5
Factures d'eau	page 6

## 1 - L'INFORMATION

"La Beaume Claire". Une rivière limpide, une municipalité transparente, dont les choix soient clairs pour tous. Et pour cela, une information complète et loyale des citoyens :

### Affichage régulier à la Mairie

comme c'est d'ailleurs la loi, de : l'annonce de chaque réunion du Conseil Municipal avec son ordre du jour,  
. le compte-rendu détaillé de chaque réunion,  
. les permis de construire (le non-affichage est, rappelons le, un cas de nullité),

. les avis officiels d'ouverture d'enquêtes publiques,  
. l'annonce des travaux faits dans la commune (nature, date, durée),  
. le lancement d'appels d'offres par la municipalité pour des travaux ou des fournitures.

### Présentation du budget municipal :

Présenter complètement les recettes et les dépenses. Annoncer les subventions reçues et leur affectation. Donner toujours avec précision le coût réel pour la commune des grands travaux engagés. Bref, avoir une gestion financière transparente.

## 2 - LES SERVICES AUX ADMINISTRES

Tout administré est en droit d'attendre de la commune dans laquelle il vit un certain nombre de services qui sont financés par les contributions de chacun (impôts).

### Réception à la Mairie

Affichage des jours et heures d'ouverture. Pour les personnes qui travaillent, ouverture le samedi matin. Annonce des jours de présence de Monsieur le Maire. Présence d'une boîte aux lettres afin que le courrier puisse être reçu comme il se doit à la Mairie .

### Ordures ménagères

Pose de containers au coin des chemins principaux et protection par des murets en pierres sèches

### Salle polyvalente

Droit pour tous les Labeaumoises et leurs associations d'utiliser le mas de Recatadou

pour des mariages, des réunions et des cérémonies diverses.

### Sécurité

Renforcement de la collaboration entre la Mairie, responsable de l'ordre public sur le territoire de la commune, et la gendarmerie pour lutter contre les vols, cambriolages et exactions diverses.

### Tranquillité

Arrêtés municipaux sanctionnant sévèrement les stationnements gênants, les tapages aussi bien diurnes que nocturnes, imposant un niveau sonore maximum aux "animations".

### Prévention des accidents

Ralentisseurs aux carrefours dangereux, notamment à laThéoule.

Protection des piétons

### 3 - LE CADRE DE VIE

**Un village bien géré est un village qui, tout modernisé qu'il soit, garde son cachet et où il fait bon de vivre.**

**Protection de la rivière** : Quelles seront les mesures prises face à la venue massive des touristes, quelles seront les solutions envisagées pour préserver la qualité de l'environnement (rivière, village). Que sera-t-il fait pour lutter contre les prélèvements illégaux de sable et de galets ? Quelles actions préventives et répressives seront menées contre les déprédations et les dégâts occasionnés sur les berges et le lit de la rivière ? Quelles dispositions seront prises pour faire enfin fonctionner la station d'épuration qui chaque été absorbe pas mal d'argent mais rejette dans la rivière déchets et immondices ?

**Le Sablas** : Les concessions privées du domaine public vont-elles être financièrement rentables pour la commune ? Combien rapporteront-elles ? Cet argent permettra t'il d'entretenir ce lieu de rencontre (fleurs, bancs, murs) ?

**Calade** : Cette voie, qui de toute la commune, est celle qui dessert le plus grand nombre de maisons, sera-t-elle la dernière à être restaurée ?

**Protection du site** : Que va faire la municipalité pour protéger un des plus beaux paysages d'Ardèche ? Comment les Labeaumoises seront-ils tenus au courant au-delà des simples déclarations d'intention, de l'action engagée par la Mairie, des objectifs recherchés, des difficultés rencontrées ?

### 4 - LA PARTICIPATION DES CITOYENS

**Décourager les bénévoles est à coup sûr se priver d'atouts précieux. Il y a à Labeaume des personnes ayant des compétences dans des domaines très divers et qui sont prêtes à se rendre utiles. Notre association a fait à ce jour deux propositions sur lesquelles elle souhaiterait une réponse :**

**Commission du tourisme**  
(investissements, exploitation des parkings,

animation, maîtrise des flux, etc.)

**Commission qualité de la vie**  
(embellissement du village, commodités, confort des habitants, etc.)

Ces deux commissions fonctionnant de manière consultative, comme c'est le cas dans de très nombreuses municipalités.

## **REPONSES DE LA FUTURE EQUIPE MUNICIPALE**

Aussitôt après les élections, le bureau de notre association sollicitera officiellement un entretien avec la nouvelle municipalité. Il lui demandera sa position sur chacun des points ci-dessus et sur la collaboration que nous pourrons lui apporter. Elle fera connaître à ses membres les résultats de cet entretien.

## INFORMATIONS GENERALES

### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### UN GRAND SAVANT VIVAIT A LABEAUME

Jean Balazuc, disparu l'an passé, avait une réputation mondiale, même s'il était peu connu des Labeaumois. Médecin et docteur ès sciences il avait deux passions, outre la médecine : la spéléologie et l'entomologie. Il avait publié un "Inventaire des grottes de l'Ardèche", ouvrage qui fait encore autorité. Au cours de ses expéditions dans le monde et de nombreuses "sorties" en Ardèche, il avait constitué de précieuses collections d'insectes. Sa famille en a fait don au Muséum d'Histoire Naturelle et à la Société Linéenne de Lyon. Il avait acquis une grande notoriété par ses connaissances en tératologie, c'est à dire dans les science des "monstres", soit des insectes présentant des anomalies extraordinaires.

Sa famille a conservé sa maison à Labeaume. Nos lecteurs connaissent bien sa fille, Marie-Hélène Balazuc, l'auteur des Mémoires de Soie.

#### LA RECENTE LOI SUR L'ENVIRONNEMENT OFFRE DES ARMES NOUVELLES AUX COMMUNES

Cette loi, parue en Février dernier, et sur laquelle nous reviendrons, permet aux communes de mieux protéger leur paysage et le cadre de vie de leurs citoyens. Deux exemples :

- **de l'argent pour l'environnement** : elle ont désormais la faculté de lever une taxe de séjour spéciale payée par les touristes si elles en consacrent le produit à des travaux d'embellissement et de protection de leur territoire ;
- **des moyens pour lutter contre la publicité sauvage** : des amendes d'un montant pouvant atteindre 5 000 F par jour peuvent être infligées à toute personne ayant posé sans autorisation des panneaux ou affiches publicitaires.... amendes qui vont dans la caisse de la commune concernée, à charge pour elle de transmettre les infractions à la Préfecture.

#### MEME LES "AUTORITES" PEUVENT ENFREINDRE LA LOI CONDAMNATION DES RESPONSABLES DE LA MAISON DES GORGES DE L'ARDECHE

Nous reproduisons ci-dessous le début de l'article retentissant paru sur ce sujet dans Libération du 17 Avril :

"Le Tribunal administratif de Lyon a annulé le permis de construire de la maison de la Maison de la Réserve des gorges de l'Ardèche pour "non respect des règles de construction dans une réserve naturelle", à la suite d'un recours formé par l'Association de protection des gorges. Le

tribunal a en outre condamné le préfet de l'Ardèche et le maire de la commune de Saint-Remèze à verser 6 000 francs à l'association."

### **Et mise en examen de trois élus**

Toujours sur la même affaire, une dépêche de l'A.F.P. annonçait "qu'une enquête préliminaire sur des travaux d'aménagement des Gorges de l'Ardèche venait d'être transmise au Parquet". Cette enquête mettait en évidence des infractions diverses, notamment des pratiques de favoritisme dans l'attribution de certains marchés publics. "Parmi les personnes visées figurent trois élus et un architecte" précisait la dépêche. La presse devait d'ailleurs révéler l'identité du principal d'entre eux, André Montmard, maire de Saint-Martin d'Ardèche. "Cette affaire, concluait Michel Pivert, président de l'Association de Protection des Gorges de l'Ardèche, a rendu sensible l'étendue des comportements illégaux de nombres d'élus locaux et de l'immunité dont ils pouvaient jouir au vu et su des autorités soi-disant de tutelle".

### **AU SUJET DU P.O.S.**

La révision du plan d'occupation des sols, qui devait aboutir au printemps, soulève quelques problèmes qui reportent la décision.

#### **Assainissement des hameaux de Chapias, Linsolas, Champrenard**

A la suite de la nouvelle loi sur l'eau, une étude géologique faite par Géoplus a montré que les effluents, du fait de la nature du sous-sol, se diffusaient dans la nappe phréatique vers les sources et les rivières. De ce fait, en dehors des maisons anciennes, toute nouvelle construction impose la création d'un assainissement.

On imagine le coût du raccordement au réseau collectif. Il reste la solution, tout de même fort coûteuse, d'une station d'épuration par hameau. A moins d'une prise en charge complète par l'état ou la région et le département, il est certain qu'un développement plus équilibré entre les différentes parties historiques de la commune faciliterait le financement de la part communale.

Ces investissements nous paraîtraient plus nécessaires, puisque destinés aux habitants de Labeaume, que les coûteux parkings du chef lieu qui ne profitent que deux mois par an aux touristes.

#### **Zones inondables**

Le relevé fait par la .D.D.E des hautes eaux de la crue de 1992 a montré que toutes les zones riveraines de la rivière étaient inondables. Il appartient donc à l'Etat et aux communes de tirer les conséquences de cette étude, ainsi que de celle commandée au bureau de la SOGREAH ; car il leur faut aujourd'hui tenir compte de leur responsabilité ainsi que de celle, personnelle, des maires, en cas de sinistre dans les installations établies dans la zone soumise à risque. D'autant qu'à la suite des précédents de Vaison-la-Romaine, du Grand Bornand et de l'été dernier dans le Gard, les récentes lois établissent la responsabilité personnelle des autorités qui délivrent les autorisations d'ouverture ou d'exploitation des campings qui seraient dans une zone de risque naturel. D'une façon générale, le phénomène des inondations est aggravé du fait des goudronnages et bétonnages intensifs, de la disparition de la végétation qui retenait l'eau et de l'urbanisation.

**Le prochain P.O.S.** insistera certainement sur l'obligation -déjà inscrit dans le P.O.S. actuel- de respecter, pour les constructions nouvelles et les clôtures, les caractères de Labeaume. A ce sujet, on ne peut que se féliciter du travail de restauration de murs de pierre sèche ou en

maçonnerie entrepris par quelques habitants dans la dernière période. Ils transmettent un savoir-faire et montrent l'exemple.

Depuis la loi de décentralisation, le pouvoir des maires a été fortement accru dans la délivrance des permis de construire, notamment pour les communes disposant d'un P.O.S. On peut souhaiter que le prochain P.O.S. de Labeaume prenne en compte les règles simples et claires qui s'imposent dans le site de Labeaume, malheureusement non respectées dans certains cas.

Rester un des plus beaux villages de France, comme le déclarait le Maire de la commune, impose quelques obligations.

### **AUGMENTATION DES FACTURES D'EAU**

A la suite de l'augmentation excessive de l'eau dans un certain nombre de communes d'Ardèche, une association de défense de consommateurs s'est créée : l'Association de Consommateurs de la Fontaulière.

Elle compte actuellement 2 000 adhérents et leur préconise de déduire de leur règlement à la C.I.S.E. le montant correspondant à l'augmentation qui paraît indue et de remettre le montant non réglé entre les mains d'un huissier qui a été requis à cet effet.

Cette mesure simple semble porter ces fruits et si le mouvement continue et s'amplifie, il n'est pas exclu que la CISE se voit contrainte de revoir ses tarifs à la baisse.

A chacun d'en tirer ses conclusions.

Association de Consommateurs de la Fontaulière - B.P. 01 - 07380 PONT-DE-LABEAUME

---

### **A noter dès maintenant sur votre agenda :**

### **ASSEMBLEE GENERALE DE NOTRE ASSOCIATION LE 12 AOUT PROCHAIN**

Vous recevrez d'autres informations sur cette assemblée, pour laquelle nous avons dès maintenant demandé à Monsieur le Maire de bénéficier de la salle du Recatadou.

## **VIVRE A LABEAUME**

### **ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LABEAUME**

Association loi 1901

Correspondance à adresser à : Mr. Jacques Allard

07120 LABEAUME

Tél : 75.93.99.88